

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 17 novembre 2022

Objet : Bilan annuel de gestion de la dette et de la trésorerie – Année 2021.

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 3 novembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Imène SOUID-BEN CHEIKH – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Alain GIRARD – Thierry CHAUDRON – Maribel AVILES CORONA

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Houcine TROUKY – Malikat VERA – Malika LEMBA – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Seydi BA – Brahim MESSACI – Philippe BOURIACHI – Sylvain CAPLIER – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCIO – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Madame Sana EL AMRANI est excusée et représentée par Christine JANODET.
- Madame Josiane DAUDRY est excusée et représentée par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON est excusée et représentée par Alain GIRARD.
- Monsieur Jinny BAGE est excusé et donne pouvoir à Thierry ATLAN.
- Madame Florence AIT-SALAH est excusée et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Monsieur Sylvain CAPLIER.

- Madame Stephanie BARRÉ-PIERREL arrivera en retard et donne pouvoir à Maribel AVILES CORONA.
Arrivée de Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL à 19h24 (point 5-1)
- Madame Nathalie BESNIET arrivera en retard et donne pouvoir à Karine BETTAYEB
Arrivée de Nathalie BESNIET à 20h10 (point 7-1).
- Monsieur Frank-Éric BAUM est arrivé à 19h16 (Communication de la ville).

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Imène SOUID-BEN CHEIKH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a accepté(e).

Objet : Bilan annuel de gestion de la dette et de la trésorerie – Année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU la circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 des Ministres de l'intérieur de l'économie et du budget relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années, la ville d'Orly s'inscrit dans une politique de maîtrise de sa gestion financière et en particulier de la charge de sa dette. La gestion active de cette dernière concilie l'objectif majeur de maîtriser le coût avec celui de sécuriser la dette communale. Le contexte très volatile des marchés financiers doit conduire la ville à pouvoir souscrire tous les instruments disponibles pour la gestion de sa dette et de sa trésorerie. L'utilisation de ces instruments est définie par la circulaire précitée du 25 juin 2010 ;

APRÈS DÉLIBÉRATION

Article 1 : PREND ACTE du bilan de gestion de la dette et de la trésorerie pour l'année 2021 en conformité financière et comptable avec le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021.

Article 2 : PRÉCISE que le Conseil municipal sera tenu informé des emprunts, lignes de trésorerie, opérations de gestion de dette réalisés et instruments de couverture contractés dans le cadre de la délégation accordée à Madame la Maire adoptée par délibération n° D-IVP-2020/007le 04 juillet 2020.

Article 3 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

Fait et délibéré en séance du 17.11.2022

**Pour extrait conforme
Christine JANODET
Maire d'Orly**

Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	28
Représentés	7
Absents	0
Vote pour	27
Vote contre	4
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	4



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20221117-DFIN20220616-DE
Date de réception préfecture : 21/11/2022